



Ce questionnaire est une disposition réglementaire conforme à l'article 4 de la loi 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux (Cf. Page 3). Ce questionnaire a pour objectif d'identifier le client (Représentant et bénéficiaire effectif) et de déterminer son profil, ses motivations, ses capacités financières, l'origine de ses fonds et la nature de son activité.

Conformément aux dispositions de la loi 09-08, l'ensemble des données à caractère personnel vous concernant, sont traitées exclusivement pour la réalisation des finalités de gestion de cette relation et conformément à la loi 43-05 précitée.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes informations vous concernant pour des motifs légitimes conformément aux dispositions de la loi 09-08 auprès de la direction des Opérations à l'adresse mail « Operations@attijari.ma », au téléphone n° 05 29 03 68 29/10 ou au fax n° 05 22 20 95 25

Notre société prend toutes les dispositions techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger l'ensemble des données contre tout accès non autorisé, tout abus ou toute perte.

A. IDENTIFICATION DU CLIENT

Nom & Prénom ⁽¹⁾		Type client	Numéro identité		
	☐ Personne Physique Marocaine	Numéro CIN : valable jusqu'au:	Numéro RC(2):..... Tribunal d'immatriculation(2):		
	☐ MRE				
	☐ Personne Physique Résidente non Marocaine	Numéro carte de séjour : valable duau	Numéro de la taxe professionnelle (2):		
	☐ Personne Physique non Résidente et non Marocaine	Numéro passeport : valable duau	Numéro Identifiant commun d'E/se (ICE)(3):.....		
		Délivrée par :	Numéro du registre national(4):		
Nationalité(s)	Date et lieu de naissance	Situation matrimoniale	Marié(e)	Célibataire	Veuf(ve)
			☐	☐	☐
Profession		Employeur	Secteur d'activité		
Téléphone, fax et adresse électronique					
Adresse(s) complète(s) ⁽⁵⁾					
Êtes vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ? (Cf. page 3)			☐ Oui		☐ Non
Si oui, précisez les informations suivantes: Nature de la fonction/Date de fin / / Lien familial avec le(s) client(s) Actionnaire dans la société					
Avez un lien familial avec un client PPE ?			☐ Oui		☐ Non
Si oui, précisez le(s) Nom(s) & Prénom(s) de(s) client(s)					
Nom - Prénom du re-présentant (le cas échéant)	Numéro identité: Valable (CIN / Carte de séjour/ passeport) : duau	Numéro RC(2):..... Tribunal d'immatriculation(2):			
	Date et lieu de naissance:	Numéro de la taxe professionnelle (2):			
	Profession:	Numéro Identifiant commun d'E/se (ICE) (3):.....			
	Statut PPE	☐ Oui ☐ Non		Numéro du registre national(4):	
	Téléphone, fax et adresse électronique:				
	Adresse(s) complète(s) ⁽⁵⁾ :				

1. Si le client est mineur, il faut ajouter les prénoms et les noms des parents.

2. Pour les commerçants

3. Pour les entreprises personnes physiques

4. Pour les auto-entrepreneurs

Auto entrepreneur toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel encaissé ne dépasse pas :

- 500.000 dirhams pour les activités industrielles, commerciales et artisanales ;
- 200.000 dirhams pour les prestations de services.

La liste des activités industrielles, commerciales et artisanales et la liste des prestations de services sont fixées par voie réglementaire

5. Preuve d'adresse devant être fournis par le client (Si l'adresse renseignée est différente de celle présente sur le document d'identité fourni):

Facture d'eau et d'électricité de mois de 3 mois;

Facture téléphonique de moins de 3 mois;

Quittance de loyer /bail.



B. RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET PATRIMONIAUX

Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle?

- ☐ Agriculteur exploitant
☐ Artisan, commerçant et chef d'entreprise
☐ Cadre, professeur, prof. libérale, scientifique ou artistique
☐ Profession intermédiaire (Infirmier(e), assistant(e) social(e), Sage femme ...)
☐ Employé
☐ Ouvrier
☐ Retraité
☐ Autre personne sans activité professionnelle

Vos revenus proviennent principalement de :

- ☐ Salaires, traitements
☐ Pensions, retraites, rentes reçues
☐ Revenus fonciers
☐ Contrats d'assurances
☐ Produits bancaires
☐ Héritage
☐ Revenus ponctuels ou exceptionnels
☐ Autres

Quel est le montant moyen annuel de vos revenus?

- ☐ < 100 000 Dhs;
☐ Entre 100 000 et 500 000 Dhs;
☐ Entre 500 000 et 1 000 000 Dhs;
☐ > 1 000 000 Dhs.

Quelle est la répartition de votre portefeuille titres?

- ☐ Action :..... %
☐ Obligation :..... %
☐ OPCVM :..... %
☐ Autres Fonds (OPCR, Fonds en titrisation, etc.) :..... %
☐ Autres (à préciser):
 • :..... %
 • :..... %
 • :..... %

Êtes-vous imposable à l'impôt sur le revenu?

- ☐ Oui ☐ Non

C. CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Quelle est votre activité sur les instruments financiers suivants?

Combien avez-vous effectué de transactions depuis 1 an?

Quel est le montant des capitaux que vous avez négocié sur 1 an?

	<12	De 12 à 24	+ de 24	< 400 KDhs	De 400Kdh à 1MDhs	> 1 MDhs
Actions	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Obligations	☐	☐	☐	☐	☐	☐
OPCVM	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres Fonds (OPCR, Fonds en titrisation,...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Souscription en offres publique	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser):	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Quel est votre objectif d'investissement ? (plusieurs réponses sont possibles)

- ☐ Réalisation de profits à moyen et court terme
☐ Assurer des revenus récurrents
☐ Plan d'épargne/retraite
☐ Autres (à préciser).....

Quelle performance annuelle attendez-vous de votre placement, partant du principe qu'un rendement de 3 % correspond à un rendement très sécuritaire et 12 % à un placement assez risqué?

- ☐ 3 à 5 % - Je ne veux pas prendre de risque sur mon capital investi
☐ 6 à 12 % - J'accepte de prendre des risques modérés sur tout ou partie de mon capital investi
☐ 12 à 15 % - J'accepte de prendre des risques significatifs sur tout ou partie de mon capital investi

La plupart des placements subissent des fluctuations de valeur. En supposant que vous souhaitiez investir 1 000 000 Dhs pendant une durée de 5 ans et que ce placement subisse avant ce terme et à la suite d'une baisse des marchés une moins-value de 15 %, quelle serait votre attitude?

- ☐ Je sors le plus vite possible de ce placement
☐ J'attends de retrouver ma mise initiale avant de sortir
☐ Je regarde l'évolution des marchés pour investir davantage

Avez-vous déjà perdu des sommes significatives en bourse?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel pourcentage de votre portefeuille avez-vous perdu?

.....%

DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements fournis aux présentes sont véridiques, exacts et complets au meilleur de ma connaissance et que les documents soumis avec cette demande sont authentiques.

Je m'engage à :

- informer promptement Attijari Intermédiation de tout changement sur les informations fournies ci-dessus;
- Fournir toute information ou document supplémentaire qui pourrait être requis par Attijari Intermédiation.

Je confirme avoir pris conscience du risque adossé à un investissement en bourse et que la valeur de mes investissements sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Fait à

Le/...../.....

Signature:



Rappel dispositions réglementaires:

La loi 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux:

Article 4:

Les personnes assujetties sont tenues d'appliquer, de manière spontanée et régulière, les mesures de vigilance suivantes, chacune selon la nature de ses activités et des risques auxquels elle est exposée :

- identifier les clients habituels ou occasionnels, les parties aux relations d'affaires, les donneurs d'ordre pour l'exécution d'opérations dont le bénéficiaire est une tierce personne, et les personnes agissant au nom de leurs clients en vertu d'un mandat, et vérifier, par des documents et des données fiables, les pouvoirs qui leur sont conférés par les clients, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales ou de constructions juridiques ;
 - prendre les mesures et les dispositions appropriées pour déterminer et vérifier l'identité du bénéficiaire effectif afin de s'assurer de bien le connaître et comprendre la structure de la propriété des personnes morales et les contrôler ;
 - comprendre la nature et l'objet de la relation d'affaires et obtenir, le cas échéant, des informations supplémentaires les concernant ;
 - s'assurer que les opérations effectuées par leurs clients et les relations d'affaires sont en cohérence avec ce qu'ils connaissent sur ces clients, leurs activités ainsi que leurs profils de risque ;
 - s'assurer que les documents, données et informations obtenus, dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de vigilance, sont à jour et veiller à la mise à jour régulière des dossiers des clients et des parties aux relations d'affaires ;
 - s'assurer de l'origine et de la destination des fonds ;
-;

Lorsque les personnes assujetties ne sont pas en mesure de déterminer et de vérifier l'identité des clients ou des bénéficiaires effectifs, ou d'obtenir des informations relatives à la nature et à l'objet des relations d'affaires ou à la mise en œuvre des mesures de vigilance, il leur est interdit d'établir ou de poursuivre ces relations en ce qui concerne les clients et les relations d'affaires existants, tout en faisant une déclaration de soupçon conformément aux dispositions des articles 9, 10 et 11 ci-dessous, chaque fois que nécessaire. Les dispositions du présent article s'appliquent également aux clients et aux relations d'affaires existants.

Article 4

Les personnes politiquement exposées (PPE)::

Les personnes physiques marocaines ou étrangères ayant exercé ou exerçant des fonctions publiques civiles ou judiciaires ou des missions politiques importantes au Maroc ou à l'étranger, ou dans une organisation internationale ou pour son compte, ou avec leurs ascendants ou descendants au premier degré, leurs conjoints, ou les personnes physiques ou morales étroitement liées à elles.

Circulaire 02/2022 de l'AMMC relative aux obligations de vigilance et de veille interne:

Article 1:

Le bénéficiaire effectif :

Toute personne physique qui détient ou exerce en dernier lieu, un contrôle sur le client et/ou toute personne physique pour le compte de laquelle une opération est exécutée ou une activité réalisée.

Cette définition s'applique également aux personnes physiques qui exercent en dernier lieu un contrôle effectif sur une personne morale ou une construction juridique directement ou indirectement y compris par le biais d'une chaîne de contrôle ou de propriété.

Lorsque le client est une personne morale constituée sous forme de société, on entend par bénéficiaire effectif, la personne physique qui :

- détient, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital et/ou des droits de vote de la société;
- ou exerce, par tout autre moyen, un contrôle effectif sur les organes d'administration, de direction ou de gestion de la société ou sur les assemblées générales des associés ou actionnaires.

Pour les autres entités dotées ou non de la personnalité morale, on entend par bénéficiaire effectif, la personne physique :

- titulaire de droits portant sur plus de 25 % des biens de l'entité ou de la personne morale ;
- ayant vocation, par l'effet d'un acte juridique, à devenir titulaire de droits portant sur plus de 25% des biens de l'entité ou de la personne morale.

Si, après avoir épuisé tous les moyens possibles et tant qu'il n'y a pas de motif de suspicion, aucune des personnes visées ci-dessus n'est identifiée, ou s'il n'est pas certain que la ou les personnes identifiées soient les bénéficiaires effectifs, toute personne physique qui occupe le poste de dirigeant principal peut être considérée comme bénéficiaire effectif.

GAFI: Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération

Définition des personnes politiquement exposées (PPE):

L'expression personnes politiquement exposées **(PPE) étrangères** désigne les personnes qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger, par exemple:

- les chefs d'État et de gouvernement,
- les politiciens de haut rang,
- les hauts responsables au sein des pouvoirs publics,
- les magistrats et militaires de haut rang,
- les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques.

L'expression **PPE nationales** désigne les personnes physiques qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans le pays, par exemple:

- les chefs d'État et de gouvernement,
- les politiciens de haut rang,
- les hauts responsables au sein des pouvoirs publics,
- les magistrats et militaires de haut rang,
- les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques.

Les personnes qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions au sein de ou pour le compte d'une organisation internationale désignent les membres de la haute direction, c'est-à-dire les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'administration et toutes les personnes exerçant des fonctions équivalentes.

La notion de PPE ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories ci-dessus

Veillez présenter une copie certifiée conforme des documents suivants :

- ☐ Pièce d'identité (CIN, Carte de séjour, Passeport, Livret de famille pour les mineurs, RC pour les commerçants et les auto-entrepreneurs)
- ☐ Document d'habilitation (Délégation de pouvoir pour fonctionner le compte d'une personne morale (PV) ou personne physique (Procuration), Document juridique pour les mineurs et les majeurs incapables)
- ☐ Pièce d'identité du mandataire (CIN, Carte de séjour, Passeport, RC pour les commerçants et les auto-entrepreneurs))